



Brullioles

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2014

Fête de la musique

Monsieur ANTUNES présente aux élus le programme de la fête de la musique qui aura lieu le samedi 21 juin et précise qu'il souhaite que cette manifestation fédère les associations, la Troupe du Pothu n'ayant qu'un statut « assurance ». Il sollicite de la part de la commune le versement d'une subvention.

L'organisation de manifestations associatives représente un risque financier pour tous les organisateurs ; après débat, il semble difficile aux élus de verser une subvention dans ce cas précis. Néanmoins la fête de la musique s'inscrivant dans le cadre d'une initiative nationale, le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'installation des praticables qui permettront la construction d'une scène en extérieur sur le parking de la salle des fêtes après présentation par les organisateurs du bilan financier de cette soirée et seulement si celui-ci devait être déficitaire.

Bâtiment Mairie-Bibliothèque

Messieurs MEUNIER et LAGRANGE présentent aux élus les dernières modifications intérieures des différents niveaux qui prennent en compte les derniers souhaits de la bibliothèque.

La société Ai2B va maintenant procéder à l'élaboration définitive des descriptifs quantitatifs qui, après validation, permettront de lancer la consultation des entreprises début juillet. Cet équipement est aujourd'hui subventionné aux deux tiers de la dépense par le Conseil Général du Rhône, le dernier tiers devant s'inscrire dans un nouveau contrat 2015-2017. La réforme des collectivités territoriales (création de la Métropole et du Rhône rural, voire suppression des départements) bloque toutes prises de décisions du Conseil Général et nous invite à la plus grande prudence. Il sera donc défini des tranches fermes et des tranches conditionnelles qui permettront aux élus d'adapter leurs choix aux résultats de l'appel d'offres.

Station d'épuration

Les travaux vont débuter le jeudi 12 juin pour la réalisation des réseaux, avec un planning d'exécution prévisionnel de deux mois.

Pendant la durée des travaux, le chemin de la Rivière VC n° 14 sera interdit à la circulation dans les deux sens à tous les véhicules. Ces travaux devraient durer environ deux semaines et générer une interruption de la circulation totale sur ce chemin. Nous sommes bien conscients que cela va représenter une gêne importante notamment pour les riverains, mais il paraît impossible vu l'étroitesse de la chaussée d'organiser une circulation alternée ; néanmoins l'entreprise s'est engagée à rétablir la circulation le week-end.

Les travaux de la station d'épuration devraient commencer début juillet.

Rythmes scolaires

Messieurs BERNARD et FRANÇON ont reçu les parents délégués afin d'échanger sur les nouveaux rythmes scolaires prévus sur la commune. Les parents proposent de lancer un sondage auprès des familles.

Délibérations

- ***Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE)***

Le Conseil Municipal renouvelle pour une année la convention avec cet organisme.

- ***Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes***

Il est décidé d'attribuer au Maire et aux Adjointes 82 % du montant de référence.

- ***Délégation du Conseil Municipal au Maire***

Conformément à la réglementation, il est décidé d'attribuer au maire pour la durée du mandat différentes délégations afin de faciliter la bonne marche de la commune (passation de contrats d'assurance, création de régies, délivrance des concessions dans le cimetière, acceptation des dons, application des droits de préemption, actions en justice et défense de la commune dans les actions intentées contre elle, ...).

- ***Indemnité de conseil au Receveur Municipal***

Il est possible d'attribuer au Receveur municipal (percepteur) une indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable pour la durée du mandat. Il est décidé d'allouer la somme de 300 € par an à Monsieur Laurent LE NAOUR, identique à celle versée lors du précédent mandat.

- ***Association les Cherries***

L'association des majorettes a fait l'acquisition de nouvelles tenues pour ses représentations qui ont été présentées au public pour la fête des classes au mois d'avril. Comme nous l'avons fait pour le renouvellement des tenues de l'Orphéon, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association correspondant au tiers du montant de la dépense.

Questions diverses

*** Achat groupé de fuel**

Comme prévu, la Commune propose à nouveau l'achat groupé de fuel. Vous avez jusqu'au samedi 14 juin pour passer commande auprès du secrétariat.

Le fournisseur retenu se chargera de contacter directement les personnes inscrites afin de convenir d'un rendez-vous de livraison dans le créneau des dates mentionnées ci-dessous.

Le règlement s'effectuera au comptant à la livraison et directement entre la société et le client sans intervention de la mairie.

	Dernier délai pour déposer les commandes	Consultation des fournisseurs, commande et confirmation du prix par mail	Livraison
2 ^{ème} période	Samedi 14 juin	Mardi 17 juin	Entre le 18 et le 20 juin

La prochaine commande aura lieu en décembre.

- **Manifestations**

Jeudi 12 juin	Cinéma itinérant
Vendredi 13 juin	Ecole le Petit Prince – Chorale
Samedi 21 juin	Fête de la musique
Jeudi 26 juin	Cinéma itinérant
Vendredi 27 juin	Gala des Cherries
Samedi 28 juin	Kermesse de l'Association des Parents d'Elèves
Mardi 8 juillet	Cinéma itinérant